



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17171534

le

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

27 NOV. 2017

P.O. Le greffier

Greffe



N° d'entreprise : 0447.824.056

Dénomination

(en entier) : BOLIMA

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : Donsart, 22 à 4880 AUBEL

Objet de l'acte : Extraits du PV d'AGO et du PV du Conseil d'administration du 21/11/2017

PV AGO:

3. Les mandats des administrateurs arrivant à expiration, il est décidé de les prolonger. Les mandats des administrateurs actuels sont donc tous renouvelés pour une période de 5 ans, qui expirera à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Les nouveaux mandats conservent les mêmes conditions que les mandats précédents.

Administrateurs: Marc BONTEN et Anne DETRY

Vote : L'assemblée approuve à l'unanimité.

4. Après avoir délibéré, l'assemblée décide de procéder à la nomination d'un administrateur supplémentaire en la personne de:

. Laura BONTEN

Son mandat prend effet au 1/10/2017, pour une durée qui expirera à la prochaine AGO de 2022 (un peu plus de 5 ans). Son mandat sera gratuit.

Vote : L'assemblée approuve à l'unanimité.

Conseil d'administration :

Immédiatement après l'assemblée générale, les administrateurs nouvellement nommés, se sont réunis en conseil d'administration, pour renouveler le mandat d'administrateur-délégué qui expire.

Il est décidé de renouveler / nommer comme administrateurs-délégués : Marc BONTEN et Laura BONTEN

Les mandats des administrateurs-délégués sont effectifs pour une période de 5 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2022.

Le mandat de Marc BONTEN est renouvelé aux mêmes conditions que précédemment (pouvoir de signature seul), le mandat de Laura BONTEN implique une signature conjointe avec Marc BONTEN. Les deux mandats sont rémunérés.

Vote : Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité.

Déposé en même temps le procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2017 - complet

Fait à Aubel, le 21/11/2017,
Pour BOLIMA S.A.,
Un de ses administrateurs-délégués,
Marc BONTEN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).